

**Mission Permanente
du Royaume du Maroc**

Genève



**البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف**

Déclaration de M.Mohammed LOULICHKI

Ambassadeur Représentant permanent

**à la séance plénière du 16 février 2006
de la Conférence du désarmement**

Monsieur le Président,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour vos aimables paroles de bienvenue et exprimer notre appréciation pour la manière avec laquelle vous dirigez nos travaux de cette instance multilatérale de négociations d'un domaine vital et déterminant pour le présent et l'avenir de nos peuples. Soyez assuré, Monsieur le Président, de la pleine et entière coopération de ma délégation pour l'accomplissement de votre mission.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Pérou, pour les efforts qu'il a déployés tout au long de sa Présidence l'automne dernier.

C'est un lieu commun de souligner l'importance vitale du désarmement pour le présent et l'avenir de nos peuples.

Enfin, je ne saurais omettre de féliciter le Secrétaire Général de notre Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, ainsi que les membres du secrétariat de la CD, pour leur grand professionnalisme et leur précieuse contribution à nos débats.

Monsieur le Président,

Notre Conférence a clos l'année dernière sa huitième session consécutive sans programme de travail. Cette situation d'immobilisme est malheureusement loin d'être une exception dans la conjoncture actuelle des questions du désarmement. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas rentré en vigueur près de dix ans après son ouverture à la signature, La 7^{ème} Conférence d'Examen du Traité de Non Prolifération a déçu nos attentes et le sommet mondial 2005, censé offrir aux pays du monde une occasion exceptionnelle pour contrer les périls graves qui pèsent sur l'humanité, a été incapable de se prononcer sur les questions du désarmement.

Devons-nous pour autant nous laisser aller au pessimisme et à la résignation ? Pouvons nous permettre à cette situation d'immobilisme de perdurer, s'enliser davantage jusqu'à mettre en péril la sécurité, la stabilité et la paix dans le monde ?

Le Secrétaire Général des Nations Unies nous a engagés dans son discours adressé à la Conférence cette année à tirer les leçons des déconvenues passées, à réfléchir de très près aux sources politiques de la crise et à adopter des dispositions concertées, pragmatiques et réalistes, puis à les mettre en oeuvre.

Nous sommes tous appelés à œuvrer pour être à la hauteur de la responsabilité que la Communauté internationale a placé en nous et à apporter la preuve que la Conférence est à même de remplir les fonctions qui lui sont dévolues, à savoir celles d'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président,

Considérant que le multilatéralisme est le principe fondamental qui doit régir les négociations menées dans tous les domaines d'intérêt pour la Communauté internationale, et en particulier dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en vue de maintenir et de renforcer les normes universelles et d'en élargir la portée, le Royaume du Maroc a toujours participé indistinctement et en toute transparence aux négociations multilatérales sur la réglementation des armements, et honoré ses engagements en vertu des accords en vigueur.

Ainsi, il a signé et ratifié l'ensemble des instruments multilatéraux relatifs aux armes de destruction massive, et reste engagé pour un désarmement général et complet, en particulier pour le désarmement nucléaire. Cet engagement s'est notamment reflété dans les mesures suivantes :

1. En tant que partie contractante au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Maroc a constamment œuvré en faveur de l'élimination totale des armes nucléaires et de leur non-prolifération et appuyé les décisions visant le renforcement du processus d'examen dudit traité. De ce fait, mon pays souscrit pleinement aux conclusions positives des Conférences d'Examen de 1995 et 2000 et réaffirme l'importance de leur mise en œuvre par les États parties, de façon transparente, équilibrée et irréversible.
2. En application de ses engagements souscrits dans le cadre du TNP, le Maroc a signé avec l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique, l'accord des garanties généralisées ainsi que le protocole additionnel. Mon pays a en outre notifié au Directeur général de l'Agence son acceptation du Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives.
3. Dans ce contexte, le Maroc a continuellement encouragé l'adhésion au TNP et la conclusion d'accords de garanties généralisées avec l'AIEA, par tous les États de la région du Moyen-Orient, y compris Israël, comme un pas important vers l'instauration d'un climat de confiance et une mesure préliminaire à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Dans l'attente de l'établissement d'une telle zone, mon pays réitère son appel à toutes les parties concernées pour déclarer solennellement leur intention de s'abstenir sur la base de la réciprocité de fabriquer, d'acquérir ou de posséder des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires et de ne pas autoriser l'implantation de telles armes sur leur territoire par aucune tierce partie.
4. Le Maroc a ratifié le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Mon pays déplore le fait que le CTBT qui a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996 ne soit toujours pas entré en vigueur et réitère à cet égard son appel à tous les États qui ne l'ont pas encore fait à y adhérer sans tarder et à respecter d'ici là les moratoires sur les essais nucléaires.
5. Intimement convaincu que la lutte internationale contre le terrorisme devrait couvrir tous les aspects de ce phénomène complexe, le Maroc a joué un rôle actif en sa qualité de Président de la Commission Juridique de l'Assemblée Générale des Nations Unies dans l'adoption de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire. Il a de plus soumis, le 26 octobre 2004, son rapport national, conformément au paragraphe 4 de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies visant à évaluer exhaustivement l'aptitude de la Communauté internationale à prévenir l'utilisation des Armes de Destruction Massives par les terroristes.

6. Enfin, le Maroc a continuellement soutenu l'ouverture de négociations au sein de la Conférence du désarmement pour la mise au point d'un traité sur les matières fissiles, d'un instrument juridique sur les assurances négatives de sécurité ainsi que d'une convention sur le désarmement nucléaire. Mon pays souscrit pleinement aux efforts visant à dégager le consensus sur un programme de travail de la CD.

Monsieur le Président

Le Maroc participe activement depuis 1979, date de son accession à la Conférence du Désarmement, au débat autour des priorités de l'unique instance de négociations multilatérales, avec comme point de départ le Décalogue. Ce dernier, fruit d'un consensus obtenu en 1978, a permis des avancées concrètes et substantielles vers l'ultime objectif d'un désarmement général et complet, notamment avec l'adoption de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Cependant, la CD doit aujourd'hui s'adapter à la nouvelle réalité des menaces qu'encourt la Communauté internationale. En effet, loin de répondre aux attentes de ses Etats membres, la Conférence est restée à l'écart des efforts multilatéraux visant à cerner nos vulnérabilités actuelles et à forger un nouveau consensus autour de la réponse à leur apporter.

Face à cette situation, le Maroc ne peut qu'encourager les autres délégations à transcender la lecture dogmatique du Décalogue pour éviter que l'organe catalyseur du désarmement, qu'est la Conférence, ne soit aliéné des impératifs sécuritaires étriqués.

En consacrant une séance informelle aux « thèmes nouveaux et additionnels liés à l'ordre du jour » lors de sa Présidence de la Conférence, le Maroc a répondu aux préoccupations globales des Etats membres, tout en réaffirmant sa conviction dans la pertinence de l'ordre du jour.

Ma délégation ne peut donc que se féliciter de votre initiative de nommer un Groupe des Amis des Présidents qui, dans sa quête de consensus autour d'un programme de travail, devrait notamment s'intéresser à la relation liant ce dernier à l'ordre du jour de la Conférence. Je vous réitère la disposition du Maroc à intégrer formellement ce Groupe même si, comme l'ont si bien dit d'autres délégués avant moi, l'ensemble des Etats membres de la CD sont vos amis et ne peuvent manquer de soutenir vos efforts visant à faire sortir cette instance de sa léthargie.

Ma délégation appuie aussi pleinement votre initiative de tenir des séances formelles thématiques sur l'ensemble des points à l'ordre du jour de la Conférence et est disposée à faire preuve de flexibilité vis-à-vis de la discussion dans ce cadre de diverses questions liées à la sécurité internationale.

En conclusion, permettez moi M. Le Président d'émettre l'espoir que nous réussions cette année à faire preuve de la hauteur de vues, de la volonté politique et de la patience requises pour tirer parti de la composition et de l'expérience uniques de notre Conférence et redonner confiance à la Communauté internationale dans l'aptitude de la CD à relever les défis du désarmement du XXIème siècle, pour un monde plus sûr et plus solidaire.

Merci M. le Président